ART. PREMIER N° 25676

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

# INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| Commission   |  |
|--------------|--|
| Gouvernement |  |

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 25676

présenté par M. Fabien Roussel

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

## Rédiger ainsi l'alinéa 6:

« 2° Un objectif de résorption de ce qu'il reste de solidarité de notre système de retraite, issue du Conseil national de la résistance, de manière à aggraver les situations de pauvreté ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la logique de la réforme.

Le Conseil d'État, dans son avis rendu sur le projet de loi, a demandé au Gouvernement de revoir sa copie afin que ce texte réponde aux exigences générales d'objectivité et de sincérité des travaux, c'est pourquoi pour faciliter sa tache nous proposons une rédaction conforme à la réalité de cette réforme. Tel est le sens de cet amendement.